2008-00562/

Imprimer

1998/03/19 Le prix du 3-Juillet-1608 à la Faculté Saint-Jean de l'Alberta

Québec, le 19 mars 1998 - Le Conseil de la langue française, qui célèbre cette année son vingtième anniversaire, remet, en collaboration avec la Ville de Québec, le prix du 3-Juillet-1608 à la Faculté Saint-Jean de l'Alberta.

Madame Claudette Tardif, rectrice de la Faculté Saint-Jean, est venue recevoir le prix du 3-Juillet-1608 au nom de l'institution. La cérémonie s'est déroulée à l'hôtel de ville de Québec, aujourd'hui à 11 heu Elle était présidée par madame Nadia Brédimas-Assimopoulos, présidente du Conseil de la langue française et par monsieur Jean-Paul L'Allier, maire de Québec.

Le prix du 3-Juillet-1608, créé en 1978, en même temps que l'Ordre des francophones d'Amérique, commémore la fondation de Québec par Samuel de Champlain. Il rappelle l'importance historique de la ville de Québec pour les francophones d'Amérique et rend hommage à la persévérance, à la vitalité et au dynamisme d'une association ou d'un organisme d'Amérique du Nord pour les services exceptionnels rendus à une collectivité de langue française et à l'ensemble de la francophonie nord-américaine.

La Faculté Saint-Jean, organisme lauréat du Prix pour 1998, était à l'origine, en 1908, une école privée pour les jeunes Franco-Albertains. L'institution est devenue Collège Saint-Jean en 1943 et, enfin, par entente avec l'Université d'Alberta, Faculté Saint-Jean en 1977. Elle est la seule institution francophone post-secondaire à l'ouest de Winnipeg. La Faculté a pour mission de dispenser une éducation universitaire de qualité en langue française et de développer un milieu de vie qui favorise l'apprentissage de la langue française et la connaissance de la culture. En outre, la Faculté Saint-Jean offre un programme de formation continue qui lui permet de s'enraciner dans la communauté francophone albertaine. C'est parce qu'elle assure une présence francophone importante dans l'ouest du pays, pour le rôle mobilisateur qu'elle joue et pour son implication communautaire que le Conseil de la langue française a choisi la Faculté Saint-Jean comme lauréate du prix du 3-Juillet-1608.

Le Prix est constitué d'une oeuvre d'art d'un artiste québécois. À l'oeuvre est jointe une plaque commémorative gravée au nom du lauréat. Une médaille et un parchemin calligraphié, signé par le premier ministre du Québec, par la ministre responsable de l'application de la *Charte de la langue française* et par la présidente du Conseil de la langue française accompagnent le Prix.